

DEMIANDELD.

Préfecture de la Loire-Atlantique Direction de la citoyenneté et de la légalité

Liberté Égalité Fraternité

Bureau des élections et de la réglementation générale Missions de proximité pref-cni-passeports@loire-atlantique.gouv.fr

JUSTIFICATIF POUR MOTIFS PROFESSIONNELS D'UNE DEMANDE DE PASSEPORT TEMPORAIRE (PASSEPORT D'URGENCE)

<u>Critères de délivrance</u>: uniquement pour un départ imprévu, ne pouvant pas être différé et dans le cadre d'un cas de force majeure

<u>DEMANDEUR:</u>	
Nom et prénom :	Date de naissance :
Adresse:	
Téléphone (obligatoire) :	
Êtes-vous titulaire d'un passeport ? OUI ☐ N	
Si ce titre a été déclaré perdu ou volé, date de la	a déclaration auprès des autorités compétentes :
EMBLOVEUD	
EMPLOYEUR: Nom et adresse de l'entreprise:	
<u> </u>	Tyre d'actività.
Téléphone (obligatoire) :	Type d'activité :
Fonctions exercées par le demandeur du passep	OOTT:
DEPLACEMENT:	
Motif du déplacement professionnel :	
Date et lieu de destination :	
Pour quelles raisons ce départ ne pouvait-il pas	être anticiné ?
Tour quoties raisons of depart its pour ait it pus	
Pourquoi ce départ ne peut-il pas être reporté ?	
1 ourquoi ee depart ne peut-ii pas etre reporte :	
Ce déplacement ne peut-il pas être assuré par un	n autre salarié ? Pourquoi ?
LISTE DES JUSTIFICATIFS A PRODUIR	E A L'APPUI DE LA DEMANDE :
- Copie de la déclaration de perte ou de vol du 1	passeport enregistrée par les autorités compétentes, le cas échéant
- Fiche de paie du demandeur ou copie du contr	
- Copie des billets de transport	
	n du rendez-vous, traduite en français, le cas échéant
	•
Date de la demande :	•••••
Signature du demandeur	Cachet et signature de l'employeur du demandeur
~igiinvai v uu uviiimiiuvui	Cachet <u>et</u> signature de l'emproyeur du demandeur

NB: Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000€ d'amende, le fait d'établir une attestation faisant état de faits matériellement inexacts, de falsifier une attestation originairement sincère ou de faire usage d'une attestation inexacte ou falsifiée. (art. 441-7 du code pénal)